



Ministère
des Finances
Imposition et registre
des biens

Déclaration de frais de recouvrement du 911

(Conformément au *Emergency 911 Act* de l'Île-du-Prince-Édouard, R.S.P.E.I 1988, ch. E-5.1)

Note: La date limite de présentation et de versement est 20 jours après la fin de la période couverte par la présente déclaration, même si aucun impôt n'est payable.

Accès à l'information et protection de la vie privée

Les renseignements personnels apparaissant dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de l'article 31(c) de la Freedom of Information and Protection of Privacy Act (loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée) et seront utilisés aux fins de l'administration et de l'exécution du des frais de recouvrement du 911. Toute question concernant la collecte et l'utilisation de ces renseignements peut être soumise au directeur des Services ministériels et de l'administration de l'impôt, C.P. 2000, Charlottetown, PE C1A 7N8, 902-368-5137.

Nom : _____	Période se terminant le		
	Mois	Jour	Année

Frais de recouvrement du 911 Utilisez un formulaire séparé pour chaque période de déclaration

N° de compte	\$	
1. Nombre total de services téléphoniques souscrits		
2. Total des frais		
3. Commission (n° 1 x 0,07 \$)		
4. Frais nets du 911 payables (n° 2 et n° 3)		
5. Pourcentage de créance irrécouvrable (Utilisez seulement si la déclaration est faite sur la base des « frais facturés »)		%
6. Déduction pour créance irrécouvrable (n° 5 x n° 2)		
7. Solde précédent de frais de 911		
8. Frais de 911 dus (n° 5 - n° 6 + n° 7)		
Total des versements inclus (Veuillez libeller le chèque à l'ordre du ministre des Finances)		

Certification

Je certifie que les renseignements contenus dans la présente demande sont justes et complets. Je comprends que je peux être poursuivi pour une infraction criminelle sous le régime de la *Emergency 911 Act* si je fais une fausse déclaration dans cette demande.

Nom (En lettres moulées)

Titre

Signature

Date

Téléphone

Adresse postale pour la déclaration et le versement : Commissaire de l'impôt provincial, C.P. 1330, Charlottetown PE C1A 7N1 ou présentez à 95, rue Rochford, Immeuble Shaw, 1er étage, Charlottetown ou à tout centre Accès Î.-P.-É.

Pour en savoir davantage, téléphonez au (902) 569-7542, par fax (902) 368-6164, email taxandland@gov.pe.ca or visitez notre site Web à www.taxandland.pe.ca.